

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

portant changement d'affectation du sapeur 1ère classe Vivian VOGT au CIS GAILLAC

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,

VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure,

VU la demande de changement d'affectation du sapeur 1ère classe Vivian VOGT du centre de secours principal d'ALBI au centre de secours de GAILLAC,

VU les avis favorables des chefs de centre de secours d'ALBI et de GAILLAC,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le sapeur 1ère classe Vivian VOGT, sapeur-pompier volontaire au centre de secours principal d'ALBI sera affecté au centre de secours de GAILLAC, à compter du 13 mai 2015.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 22 MAI 2015

Le président du conseil d'administration
du SDIS




Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :